

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 09.10.2018	Dossier complet le : 09.10.2018	N° d'enregistrement : 2018 - 3529

1. Intitulé du projet

Extension du parking Cathédrale situé sous le cours Saint André à Nantes (44)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NANTES METROPOLE AMENAGEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Hassen BOUFLIM, Directeur Général

RCS / SIRET

3 4 5 | 0 0 2 | 2 8 1 | 0 0 0 4 5

Forme juridique

Société Publique Locale (SPL)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Le parking Cathédrale offre actuellement 398 places de stationnement. Le projet d'extension portera sa capacité à environ 655 places, correspondant à une augmentation de sa capacité de 257 places environ.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le parking Cathédrale, mis en service en janvier 2007, dispose d'une capacité de 398 places de stationnement. Ce parking se situe dans le coeur historique de Nantes, sous le cours Saint-André, à proximité du tunnel Saint-Félix. Nantes Métropole souhaite développer l'offre de stationnement dans le secteur est de Nantes et a donc décidé de confier l'extension du parking Cathédrale au groupement Nantes Métropole Aménagement — Nantes Métropole Gestion Services.
Cette extension sera réalisée sur 3 niveaux de sous-sol, dans le prolongement des 3 niveaux du parking existant, sous le cours Saint-André.

4.2 Objectifs du projet

L'offre complémentaire de stationnement sera d'environ 257 places réparties sur une surface de plancher d'environ 6 600 m², correspondant à une emprise au sol de l'ordre de 77 mètres de long par 31 mètres de large. Ainsi, la capacité du parking Cathédrale sera portée à 655 places environ.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Description sommaire des travaux prévus :

- Préparation à la transplantation puis transplantation des arbres situés dans l'emprise des travaux de terrassements
- Travaux de terrassements, comprenant déroctage par utilisation de BRH et micro-minage
- Construction des 3 niveaux de sous-sol en infrastructure
- Adaptation des équipements de sécurité (SSI, ventilation, ...) et de confort (jalonnement dynamique, entrées/sorties, ...) du parking existant
- Percement du voile Sud du parking existant en vue de sa connexion avec l'extension
- Plantation de marronniers rouges et reconstitution du revêtement du cours Saint-André

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'augmentation du nombre de véhicules générée par l'extension du parking Cathédrale est évaluée à (source : étude de faisabilité de SCE de juillet 2017) :

- Heure de pointe du matin (HPM) :

* Entrée : 14 véhicules

* Sortie : 20 véhicules

- Heure de pointe du soir (HPS) :

* Entrée : 23 véhicules

* Sortie : 35 véhicules

Le parking Cathédrale est actuellement accessible par deux entrées - sorties situées sur les rues de Sully et Tournefort. Ces deux rues, en sens unique, ne sont pas en situation de saturation (649 véhicules en HPM et 606 en HPS rue de Sully).

Les accès au parking une fois étendu s'opéreront par les deux points d'accès existants. Ces derniers auront néanmoins fait l'objet de travaux d'amélioration de leur fluidité dans le cadre des travaux d'extension, particulièrement en sortie rue de Sully.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de Construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Largeur de l'extension :	31 mètres
Longueur de l'extension :	77 mètres
Nombre de niveaux en sous-sol :	3
Surface construite :	6600 m ² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Cours Saint André
44000 NANTES
(Domaine Public, pas de référence
cadastrale)

Coordonnées géographiques¹ Long. 47° 22' 00" 35 Lat. - 1° 55' 25" 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "
Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Cathédrale Saint Pierre et Saint Paul Hôtel Lelasseur (place de l'Oratoire)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

☐
☒

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

☒
☐

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Nantes couverte par un PPRI approuvé.

Le projet est situé en dehors des zones inondables recensées dans le PPRI.

Dans un site ou sur des sols pollués ?

☐
☒

Dans une zone de répartition des eaux ?

☐
☒

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

☐
☒

Dans un site inscrit ?

☐
☒

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui

Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

☐
☒

D'un site classé ?

☐
☒

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Déblais issus des terrassements, à hauteur de 20 000 m3 environ.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase chantier : Le projet engendrera des circulations pour l'évacuation des matériaux issus des terrassements et l'approvisionnement des matériaux de construction En phase exploitation : Le projet engendrera des déplacements vers le parking Cathédrale par l'offre complémentaire apportée et le report des déplacements actuels du parc en enclos du château dont la fermeture est à l'étude une fois l'extension du parking Cathédrale achevée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase chantier : Les travaux seront sources de nuisances sonores, particulièrement pendant la phase de terrassements. En phase exploitation : Le trafic supplémentaire engendré entraînera une augmentation minime du niveau sonore en heures de pointes

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier : Le recours au BRH (brise roche hydraulique) et à des techniques de micro-minage pour fracturer la roche sera susceptible de générer des vibrations en phase de terrassements essentiellement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase exploitation : Le système de ventilation assurant le renouvellement d'air réglementaire dans le parking engendrera des rejets d'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase exploitation : La collecte des eaux résiduaires des 3 niveaux de parking sera raccordée au réseau public par l'intermédiaire d'un séparateur à hydrocarbures assurant un pré-traitement des effluents, conformément à la réglementation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les études d'évaluation archéologiques ont été réalisées en 2003 et 2005 sur la totalité du cours Saint André. Néanmoins, la DRAC souhaite prescrire un diagnostic archéologique sur le secteur concerné par l'extension.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase chantier, un plan de circulation et des horaires de livraison / évacuation des matériaux seront mis en place afin de limiter la perturbation sur la circulation. Les prescriptions de l'Arrêté Municipal concernant les horaires de chantier seront prises en compte afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains. Enfin, des sismographes seront installés en périphérie du chantier afin de contrôler les niveaux vibratoires et, le cas échéant, d'engager des actions correctives.

Le retraitement des entrées - sorties du parking dans le cadre du projet permettra, en phase exploitation, de fluidifier les accès au parking afin de limiter l'impact de l'augmentation de sa fréquentation sur la circulation et le bruit pour les riverains.

On pourra souligner que la probable fermeture du parc en enclos du château (actuellement à l'étude), situé place de la duchesse Anne, permettra d'effacer la présence de véhicules en stationnement aérien en vis à vis du château. Cette fermeture interviendrait à l'ouverture de l'extension du parking Cathédrale.

Enfin, les arbres du cours Saint André situés dans l'emprise du projet ne seront pas abattus. Ils seront transplantés sur des sites d'accueil préalablement identifiés. Une fois les travaux achevés, de nouveaux marronniers rouges seront plantés en lieu et place des sujets transplantés. Ces opérations seront réalisées au cours des périodes favorables à ce type de travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet initial n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact, la réglementation ayant évolué, la question peut donc être posée pour son extension. Au regard des réponses apportées dans le questionnaire, très majoritairement négatives, il apparaît que les risques environnementaux sont identifiés et limités en nombre.

L'essentiel des enjeux environnementaux sont liés à la phase de réalisation des travaux : vibrations, bruit, circulation. Ces enjeux mériteront un traitement et un suivi attentif, notamment en raison de la localisation du chantier dans le coeur historique de Nantes. Les dispositions ébauchées dans les réponses consignées dans le formulaire seront complétées au cours des études en relation, notamment, avec les équipes de quartier de la Ville.

Il ne semble donc pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de situation (.pdf) Photographies (.pdf) Plans du projet : - Existant : PARKING Niveau -1 (.pdf) ; PARKING Niveau -2 (.pdf) ; PARKING Niveau -3 (.pdf) - Extension : Vue aérienne de localisation de l'extension (.pdf) ; N-1 (.pdf) ; N-2&3 (.pdf) Abords du projet : Vue aérienne (.pdf)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Nantes**

le, 2 octobre 2018

Signature

NANTES MÉTROPOLÉ AMÉNAGEMENT

2, Avenue Carnot

B.P. 50006

44009 NANTES Cedex 1

Tél. 02 40 41 01 30

Fax 02 40 41 01 40

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

